

# Amiante - Prévention des risques

## Recyclage personnel cumul de fonction (sous-section 4)

**Durée : 1 jour (7 heures)**

**Public concerné :**

- L'employeur et tout travailleur cumulant les responsabilités de l'encadrement technique et/ou de l'encadrement de chantier et/ou de l'opérateur de chantier, et préalablement formé.

**Effectif :**

- 10 participants au maximum

**Prérequis :**

- Avoir plus de 18 ans
- Français : lu, écrit, parlé
- Attestation de compétence de moins de 3 ans délivrée à l'issue d'une formation préalable ou de la dernière formation de recyclage (conforme à l'arrêté du 23 février 2012) de même catégorie de personnel.
- Certificat médical d'aptitude au poste de travail pour les travailleurs salariés ou certificat médical délivré par le médecin traitant pour les TNS.

**Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :**

- Formateur habilité INRS, sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques en salle, partage d'expériences, mises en situation et travaux pratiques sur plateforme pédagogique
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

**Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :**

- Présentation des règles de sécurité par le formateur
- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Attestation de compétences délivrée aux candidats ayant réussi les évaluations théorique et pratique
- Attestation de formation mentionnant l'auto-évaluation des acquis remise à chaque participant
- Evaluation de la qualité de la formation par le stagiaire à l'issue de l'action.

**Le + de la formation :**

Formation conforme au référentiel INRS (CF). NB : recyclage à faire tous les 3 ans.

**Objectifs :**

- Réactualiser les acquis de la formation initiale
- Maintenir et compléter les compétences techniques et réglementaires pour organiser et réaliser les interventions sur matériaux contenant de l'amiante (MCA).

**Contenu pédagogique :**

■ **Exploitation des retours d'expérience :**

- Bilan et analyse des participants sur les opérations effectuées
- Les difficultés rencontrées
- Les bonnes pratiques.

■ **Mise à niveau des compétences à partir des évolutions techniques et réglementaires**

- Repérage amiante et mesures d'empoussièrement
- Evaluation initiale du risque amiante
- Processus et organisation des interventions
- Elaboration et transmission des modes opératoires, MPC et EPI, consignes de sécurité
- Notice de poste, contrôle des interventions, restitution de la zone d'intervention
- Gestion des déchets
- Liens avec le Document unique de l'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions prévention.

■ **Travaux pratiques sur plateforme pédagogique**

